



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 03 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme FALXA Odile

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29/09/2023

Date d'affichage : 29/09/2023

DECISION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE 2023

(Nomenclature 8.3 – Voirie)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie 2023 qui concernent la réfection des voies communales suivantes :

Xapelneko bidea, Pagaluzeko bidea, Bertranttipiko bidea, Martingazteeneko bidea, Behereko landako bidea, Urbazterreko bidea, Murgialdeko bidea

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le financement du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire précise que le règlement de soutien aux communes du Conseil Départemental a été révisé le 1^{er} janvier 2023. Cette révision a consisté à la mise à jour du taux d'intervention de chaque commune d'une part et à la possibilité de bonifications écologiques pour intégrer les enjeux de la transition environnementales aux projets de voirie en particulier d'autre part. Il précise que les bonus écologiques s'appliquent par une augmentation du taux d'intervention pour les projets atteignant des objectifs ciblés. Il ne s'agit pas d'une écoconditionnalité de l'aide, mais d'un complément qui pourra venir bonifier l'aide traditionnelle pour les projets vertueux

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet des travaux de voirie 2023 tel qu'il est présenté,

- **SOLLICITE** le financement du Conseil Départemental.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 03 octobre 2023
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 10/10/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 10/10/2023

